

Téléphone 112.41  
Code Français A Z

# ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41  
Code Français A Z

# Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII<sup>e</sup> Arrond<sup>t</sup>)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

## “ LES TÉLÉPHONES ” “ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,  
au nom de la Commission du Budget,  
par M. MARCEL SENBAT, Député de la  
Seine, Rapporteur du Budget des Postes  
Télégraphes et Téléphones.)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membre : M. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 538-82.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822-08.

### COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boissidieu. Tél. 143-96.  
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1<sup>re</sup> instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanel, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

### INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.



# PROPAGANDE

Au moment où l'Administration, sous la pression créée par notre Association, s'est décidée enfin à demander aux Pouvoirs Publics une partie, tout au moins, des fonds nécessaires à la réforme du système téléphonique, il devient de plus en plus nécessaire que nous ayons avec nous, dans la nouvelle campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

---

## AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à nos adhérents, que d'après l'article 2 des statuts, « chaque associé, pour se retirer, doit prévenir le président, par lettre recommandée, trois mois avant l'expiration de l'abonnement ; sa retraite, au cours d'une année commencée, ne le dispense pas de la cotisation annuelle. »

Les démissions qui se produiraient postérieurement au 1<sup>er</sup> octobre 1906 ne seraient donc valables qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1908, l'adhérent étant engagé de fait pour l'année 1907.

---

## NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraît régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

---

**112.41** | *Nous rappelons que L'ASSOCIATION se met à la disposition de chaque adhérent pour lui donner de suite, et sur simple demande téléphonique : les noms, professions et adresses de tout abonné dont il ne connaît que le numéro du téléphone.*

Nous prions instamment nos adhérents qui ont des réclamations à nous transmettre, de nous envoyer toujours une **note par écrit**, afin que nous ayons au besoin une pièce à opposer à l'Administration.



## SOMMAIRE

|                                                                                    | Pages. |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Un bout de l'an.                                                                   | 3      |
| Une supplique à M. le ministre du commerce, des postes, télégraphes et téléphones. | 4      |
| Questions d'hygiène : une administration qui tue ses agents.                       | 5      |
| M. Bérard inaugure.                                                                | 6      |
| Echos de partout.                                                                  | 7      |
| Les automatiques.                                                                  | 9      |
| En-déficit !                                                                       | 9      |
| Le service de nuit.                                                                | 10     |
| Le développement du service postal.                                                | 10     |
| A travers la presse.                                                               | 11     |
| Tribune des abonnés.                                                               | 12     |
| Remises à nos adhérents.                                                           | 14     |

## Un bout de l'an

Les promesses de M. Bérard.  
Une question à l'étude depuis deux ans.  
Procédés administratifs.

Le *Journal des Postes* a coutume d'appeler notre Sous-Secrétaire d'Etat aux P. T. T. « cher Alexandre ». Ah ! oui, bien cher... surtout pour les contribuables !

Ne s'intéressant qu'aux banquets, inaugurations et intrigues électorales ou parlementaires, M. Bérard se désintéresse complètement du service dont il a la haute direction. Aussi tout va-t-il à vau l'eau.

Ajoutons aujourd'hui un nouveau fait à son dossier.

Avec le présent numéro, nous avons, en effet, à célébrer à son adresse, pour la seconde fois, un bout de l'an de première classe.

A la date du 8 octobre 1904, M. Bérard voulait bien nous accuser réception, dans les termes suivants, d'une lettre du président de l'Association :

MINISTÈRE  
du Commerce, de l'Industrie  
des Postes et des Télégraphes

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
des POSTES et des TÉLÉGRAPHES

DIRECTION DE  
L'Exploitation Électrique  
3<sup>e</sup> BUREAU  
Correspondances Téléphoniques.

N° 497. N.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 8 Octobre 1904.

MONSIEUR,

Par lettre en date du 23 septembre, vous avez bien voulu m'adresser un rapport de M. Henri Talamon, avocat au Conseil d'Etat et à

la Cour de Cassation, présentant les observations de l'Association des Abonnés au Téléphone sur les différents points du décret du 7 mai 1901 et de l'arrêté du 8 du même mois, auxquels elle désirerait voir apporter des modifications.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de ce travail. Les considérations qui y sont développées et les desiderata qui y sont exposés vont faire l'objet d'une étude approfondie, dont je m'empresserai de porter les résultats à votre connaissance dans le plus bref délai possible.

Agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

(Signé) : BÉRARD.

Monsieur le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone, 6, rue de Greffulhe, Paris, VIII<sup>e</sup>.

L'étude de la question a été si approfondie que, malgré nos appels réitérés, nous en attendons encore le résultat annoncé.

Et pourtant la question était de celles qu'on pouvait régler par simple mesure administrative. Il n'y avait pas en jeu les fameux *crédits* qui sont la « tarte à la crème » de M. Bérard. Il était si simple de donner ainsi satisfaction à l'une des multiples et légitimes revendications des abonnés ! Un peu de bonne volonté ici les eût fait patienter sur le reste.

Mais M. Bérard n'a rien voulu faire. Il refuse systématiquement d'être agréable aux abonnés. Incurie ou mauvais vouloir ? Peut-être les deux !

On nous a reproché parfois nos sévérités vis-à-vis de M. Bérard : les faits ont montré que nous avions vu juste ; elles sont aujourd'hui pleinement justifiées.

Les efforts incessants de l'Association se sont toujours heurtés contre son inertie et son incompétence technique, et ce n'est que grâce à une campagne des plus énergiques qu'elle a pu faire adopter le principe de la Batterie Centrale.

Tout le monde s'accorde désormais pour crier Haro ! sur cet administrateur incapable et discrédité, qui n'a vécu que sur des promesses jamais tenues.

Le personnel est excédé, le public irrité. Dans les milieux politiques même, on ne prend plus au sérieux notre surintendant des postes.



Quand donc le gouvernement aura-t-il assez d'énergie pour se débarrasser de cet homme encombrant, de ce poids mort qui pourrait le mettre un jour en fâcheuse posture ?

C'est le secret de Polichinelle que M. Bérard ne doit sa situation actuelle qu'à une protection puissante qu'il est inutile de désigner plus clairement. Son protecteur espérait sans doute qu'il se mettrait peu à peu au courant. Mais aujourd'hui l'expérience de sa nullité et de son incapacité est irrémédiablement faite. Qu'on lui donne, s'il le faut, une sinécure où il ne pourra nuire à personne : mais, de grâce, qu'on en débarrasse les postes.



## UNE SUPPLIQUE

### A M. LE MINISTRE

du Commerce, des Postes, Télégraphes et Téléphones

**On demande la rétrocession du monopole  
à l'industrie privée.**

La pétition suivante vient d'être adressée à M. le Ministre du commerce par les soins de M. Charles Paquier, directeur de l'Agence Havas, à Nantes :

Monsieur le Ministre,

Votre administration est insuffisante à assurer le service téléphonique à Nantes, surtout en ce qui concerne les communications interurbaines. Nous ne pouvons presque jamais correspondre avec les quatre principales villes qui nous intéressent : Paris, Angers, Rennes et Brest.

Les plus anciens d'entre nous se rappellent avec regret les années de début où le téléphone était une industrie privée. Nous étions alors servis avec une ponctualité remarquable. La compagnie était, du reste, responsable envers nous. Si elle nous avait laissés sans communications un seul jour, nous aurions réclamé et obtenu d'elle une indemnité, tout au moins une réduction du prix d'abonnement. Aujourd'hui, vous nous privez de communications des semaines entières et nous n'avons le droit que de nous plaindre.

Par ailleurs, nous savons que l'exploitation du téléphone ainsi pratiquée est aussi onéreuse pour le Trésor qu'intolérable pour nous.

Nous venons donc vous demander de bien vouloir soumettre au Parlement un projet de loi vous

autorisant à rétrocéder cette exploitation à l'industrie privée.

Nous accepterions même avec reconnaissance la simple faculté d'établir des lignes privatives entre Nantes et Paris.

Suivent les signatures :

*Agents de change.* — MM. Charruau, Ferronnière, Guillemet, Lalo, Lory, Méry, de Nacquard, Renoul, Toché.

*Armateurs et Compagnies de navigation.* — Compagnie Transatlantique, Guillon et Fleury, Messageries de l'Ouest, Loire Fluviale, Compagnie Maritime Française, Société Nouvelle d'Armement, de Boüard, Lesourd, Crevel, Guillon.

*Assurances.* — La France, La Foncière, Le Phénix, l'Union, la Défense, Charon, G. Roy, Marcel Roy, Foulon, Chabirand, Aubry, Burge-lin, Maugras, Bonnet.

*Automobiles.* — Bertheau, Chéreau, Underberg, Pneus Continental.

*Avoués.* — Bonamy, Beaupère, Bureau du Colombier, Palvadeau.

*Banques.* — Crédit Lyonnais, Société Générale, Mordrelle, Peneau, Ragot, Renault et Le Mauff.

*Cabinets d'affaires.* — Fourage, Perrodeau, Royé, La Blanchetière.

*Cafés.* — De Paris, d'Orléans, Continental, de Nantes, du Commerce, de l'Europe, Baud, Turc, Grand Café, Molière, de France, du Cycle, du Helder.

*Courtiers et représentants.* — Texier, Guillemet, Gouin, Gonichon, Devaut, Bouet, Ferronnière, Pequignot, Normand, Letessier, Préaudeau, Ceineray, Arin-Bauquin, Blanchard, Simon et Baron, Vallée.

*Courtiers maritimes.* — Imbert, Simon.

*Entreprises.* — Laurent et Philippo, Pérochaud, Gagey, Gustave Marin.

*Hôtels.* — Des Colonies, de Bretagne, des Trois-Marchands, Terminus de l'Ouest.

*Huissiers.* — Brochard, Sicard.

*Commissaires-priseurs.* — Mazettier, Péroteaux.

*Industriels.* — Coisy et Fitau, Moulins Nantais, Papeteries Gouraud, Brissonneau, Robert frères, Billard, Amieux, Delhomme, Péquignot, Peneau, Joubin et Beuchet, Préaubert, Bourgeois, Mey-nieu.

*Journaux.* — « Espérance du Peuple », « Express de l'Ouest », « Journal d'Annonces », « Nationaliste », « Nouvelliste de l'Ouest », « Petit Phare », « Phare de la Loire », « Populaire », « Progrès de la Loire-Inférieure. »

*Médecins.* — Deverre, Le Faguays, Gafé.

*Négociants.* — Denis Crouan, Bouvron, Boutilier, Rabiller, Talva, Sexer, Loiret et Haëntjens, Talvande et Douaud, Lemerle, Suard et Gautier, Rivière, Soullard, Viot, Antonio Carré,



Belle Jardinière, Tagu, Bricchet, Richard, Trouvé, Tessier, Avril et Fitau, Puget, Avenard, Chancelle, Tétard, Plantard, Poupard, Binsse et Rabilier, Gadeceau, Laubadère, Rousseau, Masson, Durand, Pied et Bernard, Martinetty, Louazel et Ripoche, Radigois, Chambon, Deutch, Junot, Jumel et Champigny, Brissonneau, Decré, Tardy, Bertrand, Chabas, Pouré, Singer, Leroy, Larue, Aubert, Sarradin, Bec Auer, Garnier-Riom, Petel, Cassard, Auvigne, Cahen, Ripoche, Martin, Binet-Delaunay, Heitzeberg, Praud, Albert, Delpiro, Derry, Chocolat Lombard, Clarac et Denugent, Battin, Bosselut, Permentier, Guilbaud, Thibault et Ollive, Barthélemy, Blanœil.

*Notaires.* — Reliquet, Durand-Gasselin, Sébilleau, Gicquel, Fauconnier, Lapreté.

*Publicité.* — Agence Havas, Marcel Denis.

*Pharmaciens.* — Martin, Lemaître, Buchet, Maussion, Aubineau, Berger, Bruguières.

*Divers.* — Bougouin, Ecole Pigier, Peneau, Abadie, Hubert, Fontaine, Marchand, Bessé, Guillet.

En transmettant la pétition ci-dessus à M. le Président de la Chambre de commerce de Nantes, avec les noms de ses signataires, M. Charles Paquier ajoute :

Tous les autres abonnés ne manqueraient pas de la signer aussi, si elle leur était présentée. Mais nous pensons que les signatures ci-dessus sont assez nombreuses et assez autorisées pour constituer la preuve d'un service insuffisant et déplorable.

Si nous ne pouvons obtenir le remède radical que nous signalons, c'est-à-dire le retour du téléphone à l'industrie privée, nous espérons du moins que l'Administration aura à cœur d'améliorer un peu ce qui existe.

Elle le fera surtout, si vous voulez bien employer votre haute autorité à appuyer nos plaintes et à les faire entendre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations très respectueuses.

CH. PAQUIER.

L'Association des Abonnés au Téléphone ne peut que s'associer aux desiderata des abonnés nantais.

Quant au service « insuffisant et déplorable » dont ils se plaignent si justement, il est le même partout, en commençant par Paris.

Malheureusement, le technicien qu'il faudrait, manque à la tête des P. T. T.



## QUESTIONS D'HYGIÈNE

### Une administration qui tue ses agents

**Un arrêt du Conseil d'Etat.  
La responsabilité de l'Administration.  
L'incurie augmente. — Faits scandaleux.**

Le Conseil d'Etat vient d'appliquer un retentissant camouflet sur le dos de l'Administration des P. T. T., qui traite ses agents d'une façon honteuse au point de vue hygiénique.

Il vient, en effet, de rendre un jugement dont les conséquences sont très importantes au point de vue de l'hygiène et de la responsabilité de l'Etat.

Il s'agit d'un employé des postes, qui était arrivé en parfaite santé à Bastia.

Mais, au bout de peu d'années, apparurent chez lui des symptômes de tuberculose ; il mourut en 1903, des suites d'une bronchite tuberculeuse. Sa veuve a réclamé une pension qui lui fut refusée par le motif que son mari ne réunissait pas les conditions d'âge exigées par la loi pour obtenir une retraite.

Elle s'est pourvue devant le Conseil d'Etat, en alléguant que son mari avait été placé dans un bureau insalubre, où il s'était trouvé en contact avec un tuberculeux et où deux employés qui y travaillaient avec lui étaient également morts de la tuberculose. Elle a donc fait valoir que la loi du 9 juin 1853 donne droit à une pension aux veuves de ceux qui meurent d'accidents graves résultant notoirement de l'exercice de leurs fonctions, et qu'il y a lieu d'assimiler à l'accident grave la maladie provenant de faits précis et déterminés qui se produisent en dehors des conditions normales du service. Le Conseil d'Etat vient de lui donner raison.

L'arrêt constate que le sieur de G... a contracté la maladie dont il est décédé par suite de l'obligation qui lui a été imposée de résider jour et nuit dans un local dont l'insalubrité est reconnue par l'autorité municipale et par ses supérieurs hiérarchiques. Dès lors, les causes qui ont déterminé sa mort ont le caractère d'un accident de service dans le sens de la loi du 9 juin 1853. La décision du ministre des postes et des télégraphes a donc été annulée et la pension a été accordée à la veuve.

Le scandaleux refus de pension montre bien les procédés de l'Administration des P. T. T., qui use ses agents et refuse des secours à leurs veuves.



M. Bérard comprendra-t-il la leçon ?

On peut en douter, car le fait que nous venons de signaler n'est malheureusement pas isolé, et l'incurie administrative, à cet égard comme à bien d'autres, ne fait que croître et embellir de jour en jour.

Témoin cet autre fait scandaleux que nous signale le *Journal des Postes* :

Un facteur des postes, Charles Angot, attaché au bureau de la rue Blomet, avait été frappé de congestion, au moment où il était occupé au tri des lettres, et avait succombé.

On devait l'enterrer le lendemain. M. Cœuille, commissaire de police, s'est opposé à l'inhumation. On prétend, en effet, que la congestion a été causée par le vitrage qui recouvre la salle où se trouvait le facteur, vitrage qui concentre les rayons solaires. Il y aurait donc là responsabilité de l'Administration des postes. Le corps a été envoyé à la morgue où l'autopsie en sera faite.

Que dirait-on si de pareils faits se passaient dans une industrie privée ? Ce qui serait monstrueux et intolérable chez des particuliers peut-il être admissible de la part de l'Etat, qui devrait — hélas ! — donner l'exemple ?

D'ailleurs, l'Administration a une désinvolture spéciale pour répondre aux réclamations qui lui sont faites à ce sujet et s'en débarrasser par une fin de non recevoir.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans le dernier bulletin de l'A. G. des employés des P. T. T. :

#### NOTE

Paris, le 3 août 1906.

L'Association générale des Agents a soumis à l'Administration un rapport relatif à l'hygiène du poste central des Téléphones de l'avenue de Saxe.

Les points visés sont actuellement à l'étude ; il sera donné connaissance ultérieurement de la solution qu'il aura été possible d'adopter.

Pour le Directeur  
du Cabinet et du Personnel,  
ROBERT.

On sait ce que signifie, rue de Grenelle, une « mise à l'étude » : nous en donnons d'autre part un exemple édifiant. C'est l'enterrement de première classe !

## M. Bérard inaugure

Avez-vous trouvé jamais quelque chose de plus fastidieux qu'un voyage en chemin de fer ? Eh bien, pas toujours fastidieux et souvent instructif. Témoin le dernier séjour que j'eus l'heur de faire sur les coussins moelleux d'une de

nos grandes compagnies. Il faut ajouter que le bienheureux Hasard me fit faire la route en compagnie de mon vieil ami Georges Clémenceau, ministre de l'intérieur, à ce moment en villégiature à l'extérieur, et président du Conseil des ministres, ce que nul n'est censé ignorer.

Après une conversation aussi vive que ballottée par les tressauts du convoi (qui n'avait rien de funèbre), ce brave Georges se décida à se déboutonner (rassurez-vous, gens pudiques, vous pouvez continuer à lire, ma plume ayant été honorée il y a quelque temps d'un prix de vertu, il n'y a aucun accroc à la morale publique à craindre de sa part).

Donc, mons Clémenceau me faisait part des réformes qu'il avait déjà introduites dans son ministère, et de celles, prochaines, qu'il allait y ajouter. Sans parler trop longuement des traitements mensuels des médecins attachés à la place Beauveau, traitements qu'il allait supprimer d'un trait de plume pour les remplacer par des bons de visite, plus rationnels, il me conta les autres nombreuses réformes qu'il était en train d'étudier.

— Mais, mon cher ministre, lui fis-je remarquer, si vous vous mettez sur le pied de supprimer les traitements de tous les budgétivores qui occupent leur temps ailleurs que là où est leur travail, il me semble que ce pauvre M. Bérard va salement écopier (comme disait cet immortel dont le nom m'échappe). Je crois que notre surintendant des P. T. T. est plus souvent ailleurs qu'à son bureau de la rue de Grenelle. Je lis presque chaque jour dans les journaux qu'il inaugure... à droite... à gauche...

— Grands dieux, ne touchez pas à Bérard, m'interrompit M'sieu l'Intérieur. Bérard est en dehors du commun des fonctionnaires, en dehors même des lois. Bérard, mais c'est un symbole à lui tout seul, et si je ne craignais pas, en ce temps d'anti-religion, d'employer ce mot, je dirais que Bérard c'est un dieu... pour nous autres ministres. Bérard, mais c'est le Sauveur du Gouvernement. Y a-t-il une guérite de cantonnier à inaugurer ? une borne-fontaine à sacrer officiellement ? Vite, un planton à Bérard (— je dois vous dire que dans nos communications entre ministères, nous employons toujours des plantons, et jamais le téléphone, c'est plus sûr, et surtout cela va beaucoup plus vite —). Et Bérard file, inaugure, palabre, boit le champagne municipal ou départemental, sourit, salue, congatule, décore, ouït les flots d'harmonie...

Rendez-lui d'ailleurs cette justice, que pour un représentant de ministre, il ne marque pas trop mal, et puis, il a un bon estomac, il sait se tenir assez bien à table et comme capacité il tient largement le litre (si j'ose employer cette expression



comparative), et à qui mieux qu'à lui pourrait s'appliquer la vieille devise de la Ville de Paris : *Fluctuat nec mergitur*. — Bérard, voyez-vous, c'est l'Inauguration faite homme, il était né pour inaugurer. Il ne parlotte pas trop mal, il a la répartie assez facile (surtout quand il connaît d'avance les discours qu'il doit subir), et il a même par moments de véritables jets d'éloquence (remarquez que je ne dis pas « torrents », mais « jets » est déjà gentil). Laissez faire, et vous verrez qu'un jour, l'Histoire sacrera Bérard le Bossuet de la République.

Et vous voudriez que je le renvoie à ses Téléphones ? Mais, mettez-vous donc bien dans la tête que Bérard est aussi apte à diriger les Téléphones que vous à filtrer du pipi de papillon. Ils marchent déjà assez mal tout seuls, sans que Bérard vienne encore s'en mêler ! Il est sous-secrétaire d'Etat des P.T.T., comme il serait inspecteur honoraire des marchands de frites ou contrôleur général en retraite des ramasseurs de crottins de chevaux de bois. Le titre n'y est pour rien. Nous l'avons casé là parce que nous ne savions où le mettre pour lui assurer un titre officiel. Nous avons songé, il est vrai, un moment, à créer pour lui l'emploi d'*inaugurissime*, en concurrence avec celui de « généralissime », mais nous avons eu peur d'être accusés de faire de la subversion, et, par ce temps de régime démocratique, de vouloir relever des titres féodaux.

Bérard, voyez-vous, est inamovible. *J'y suis, j'y reste*. Les régimes peuvent changer, la République être renversée, il restera toujours Bérard pour inaugurer. *Et s'il n'en reste qu'un, il sera celui-là*. Bérard ! mais c'est le Mangin de la République, il ne vend pas de crayons, mais il fait bien le boniment.

Laissez donc bien tranquille ce brave député du département de l'Ain, dont il est natif, du reste. C'est le cas de dire, sans jeu de mot, qu'il est réellement de la graine de l'Ain (pardon, ça m'a l'échappé).

POMPIGNAC.

11 septembre 1906.

\*  
\* \*

Notre spirituel collaborateur n'exagère pas, comme on peut le voir par les quelques extraits suivants, suffisamment suggestifs, empruntés presque tous à des journaux postaux.

Du *Journal des Postes*, cette petite chronique des inaugurations et vacances officielles :

C'était à prévoir. Après une courte apparition au 99 de la rue de Grenelle, ce cher Alexandre est vivement reparti dans l'Ain. Il doit, sans doute, présider une course aux grenouilles ou inaugurer une exposition d'oies et de poulets bressans, abandonnant, une fois de plus, le personnel éccœuré et les services désorganisés.

\*  
\* \*

Du même, la semaine suivante :

Nous ne nous étions pas trompés en disant que l'infatigable M. Bérard allait encore palabrer dans l'Ain.

Il a, en effet, présidé, dimanche dernier, à Thoissey, le concours agricole annuel de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Trévoux, centre de son *fief électoral*.

Le personnel exploité, surmené, et le public mécontent, jugeront, comme il convient, le *cynisme* et l'*inconscience* du plus grand désorganisateur des services postaux, télégraphiques et téléphoniques.

Nous n'en avons jamais dit autant ni si bien !

On n'est vraiment « jugé » que par les siens.

\*  
\* \*

Et du *Professionnel* :

#### M. Bérard inaugure

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, a présidé récemment, à Thoissey, le concours agricole annuel de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Trévoux.

Lorsque M. Bérard sollicita le ministère de l'Agriculture, Combes, qui se connaît en hommes, lui imposa un stage. Le stage continue avec Sarrien, voilà pourquoi M. Bérard préside tous les concours agricoles. De temps à autre, cependant, M. Barthou lui fait inaugurer un pont ! Ce bon et éminent M. Bérard ! tous les ministres ont recours à lui !

\*  
\* \*

Du *Matin*, sur le même sujet :

Tandis que M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire des beaux-arts, inaugurerait à Plonha (Côtes-du-Nord), un monument au peintre Hamon, son collègue des postes, M. Bérard, présidait à Thoissey (Ain), un concours agricole.

Après les vacances et les agapes, M. Bérard se souviendra-t-il enfin qu'il est à la tête du service des P. T. T. ? Il semble l'avoir oublié depuis longtemps dans la chaleur communicative des banquets !

Les abonnés au téléphone lui souhaitent de tout leur cœur le portefeuille de ses rêves. Ils sont même prêts à lui offrir un téléphone d'honneur (nickelé), le jour où il passera à l'agriculture.

## ÉCHOS DE PARTOUT

#### Barthou contre Bérard.

Il paraît que le torchon brûle rue de Grenelle. C'est du moins le *Journal des Postes* qui l'affirme :

« Les relations, dit-il, sont excessivement tendues entre M. Barthou et M. Bérard.



« Les raisons de cette discorde, absolument compréhensibles, proviennent uniquement des maladresses du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat vis-à-vis des ordres formels et sensés émanant du cabinet du ministre. »

M. Barthou, qui est un ministre intelligent, s'est vite aperçu de l'incurie qui régnait dans les services de M. Bérard. Nous voudrions bien croire, avec notre confrère, que « c'est la fin », mais hélas ! ce serait trop beau !

\*  
\* \*

#### Les petits bleus dans la banlieue.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, le réseau de la circulation des « petits bleus » vient d'être étendu aux localités suivantes de la banlieue : Asnières, Aubervilliers, Billancourt, Bois-Colombes, Boulogne-sur-Seine, Charenton, Clichy-la-Garenne, Courbevoie, Levallois-Perret, les Lilas, Malakoff, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Pantin, la Plaine-Saint-Denis, Saint-Maurice, Saint-Mandé, Vincennes.

Le choix qui a été fait est d'ailleurs purement arbitraire. On se demande pourquoi, parmi certaines localités contiguës, les unes participent à la réforme, tandis que d'autres en sont exclues. Pourquoi refuser à Colombes ce qu'on accorde à Bois-Colombes, ou à Montreuil ce qu'on accorde à Vincennes et à Saint-Mandé ?

Toujours l'illogisme administratif !

\*  
\* \*

#### Une décision raisonnable.

La direction supérieure des postes de Strasbourg a fait connaître aux employés des téléphones qu'une plainte en diffamation ne peut être déposée contre un abonné que si l'abonné se permettait des injures graves et touchant à l'honneur, mais non pas lorsque l'abonné, dans le premier moment d'indignation, se laisse entraîner à quelques propos déplacés.

Voilà une décision raisonnable dont l'Administration française ferait bien de s'inspirer.

\*  
\* \*

#### Le téléphone franco-belge.

*Du Hainaut :*

Depuis bientôt six mois, l'état des communications téléphoniques avec la France est lamentable. Aux plaintes adressées à l'administration belge, on répond invariablement : « On exécute des travaux en France, et c'est vainement que nous réclamons leur prompt achèvement. »

Le fait est exact, et l'administration française

fait preuve d'une inertie et d'une mauvaise volonté incroyables.

En attendant, la situation est telle que les boursiers arbitragistes de Bruxelles, qui sont les meilleurs clients du téléphone Bruxelles-Paris, viennent de décider la grève générale.

Las de réclamer en vain, ils ont pris l'engagement de ne plus faire usage du téléphone tant qu'il ne sera pas remédié à la situation actuelle.

Il est vraiment inconcevable que jusqu'à l'étranger on ait à se plaindre de nos téléphones et que les Belges soient obligés de nous donner une leçon !

\*  
\* \*

#### Coups d'encenseur.

*De l'Illustration :*

« M. Bérard, le très distingué Sous-Secrétaire d'Etat qui, par d'heureuses innovations dans le « service des postes et télégraphes, s'est acquis « les sympathies du public..... »

*L'Illustration* a bien soin, dans ses louanges, de ne pas souffler mot des téléphones. Car c'est là surtout où le bât blesse ce bon Sous-Secrétaire d'Etat.

\*  
\* \*

#### Ceux qui s'en fichent.

*Du Gil Blas :*

Une grande nouvelle : l'appareil téléphonique, pour la première fois, vient de fonctionner entre Loupillon et Rambouillet. Cent dix kilomètres de fil, dont deux circuits téléphoniques, l'un avec Mézin, l'autre avec Nérac, aboutissent à Loupillon; de plus, un cinquième fil servira, l'année prochaine, aux communications téléphoniques de Loupillon à l'Elysée.

Heureux Loupillon ! Hier nous demandions la communication pour Etampes (60 kilomètres de Paris). On nous donna le n° 40 — avec un seul fil, ajouta la complaisante jeune fille. Au total, environ trois heures et demie à quatre heures d'attente... Et il faut une heure d'express pour, de Paris, atteindre Etampes..

Doux pays ! L'indifférence de M. Bérard ne dépasse-t-elle pas les bornes ?

\*  
\* \*

#### La grève des arbitragistes.

Outrés des exigences de l'Administration, qui leur défendait d'amener leur commis près de la cabine téléphonique, les arbitragistes de la Bourse se sont mis en grève — après avoir réclamé en vain — et ont décidé de ne plus se servir que du télégraphe pour leurs opérations.



Cette grève a fait perdre à l'Etat cinq à six mille francs par jour.

M. Bérard, prévenu en toute hâte, a répondu... qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier la question !!! (textuel !)

Les arbitragistes estimaient à bon droit — comme le déclare fort justement le *Figaro* — qu'une cabine téléphonique n'est pas une cellule de prison, et que si on a le droit de les surveiller, il y a la « manière ».

Finalement, l'Administration a capitulé — comme elle fait toujours quand on fait preuve d'énergie vis-à-vis d'elle.

\*  
\* \*

#### L'incendie de « Saxe ».

Le bureau central téléphonique de Saxe, situé avenue de Breteuil, joue décidément de malheur.

On se rappelle dans quelles conditions il fut, l'an dernier, inondé pendant un fort orage. Les coûteuses réparations de ce bâtiment mal construit et mal aménagé sont à peine terminées qu'un commencement d'incendie s'est déclaré, il y a huit jours, dans les sous-sols, où se trouvaient 20.000 kilos de charbon.

Les pompiers sont parvenus à circonscrire le foyer d'incendie et tout se borne heureusement à des dégâts matériels.

On en ignore la cause. Mais le budget est assez bien doté pour payer ces dégâts !

Pourquoi M. Bérard, qui est d'ordinaire si prodigue de « communiqués » à la presse, a-t-il oublié de nous faire connaître cet incendie ?

## LES AUTOMATIQUES

La *Revue Internationale de l'Electricité* vient de publier un article très intéressant sur la téléphonie automatique, faisant entrevoir l'espoir de la possibilité, dans un temps donné, de l'adoption de bureaux centraux téléphoniques *automatiques*, qui seront les bienvenus le jour où ils pourront avantageusement remplacer les bureaux centraux *manuels*.

Le fait est qu'actuellement les commutateurs automatiques sont encore à l'état embryonnaire, qu'il serait dangereux, sinon téméraire, de se lancer à les adopter, car on se risquerait à un fiasco certain.

Parmi les inconvénients qu'on peut reprocher à ces commutateurs automatiques, on peut citer notamment :

1° D'imposer aux abonnés des manœuvres trop compliquées pour le commun des mortels ;

2° De ne pas se prêter aux réseaux téléphoniques comportant plusieurs bureaux centraux exigeant l'emploi de lignes auxiliaires, comme c'est le cas, par exemple, à Paris ;

3° D'exiger quand même l'emploi de deux opératrices pour toutes les communications empruntant des circuits auxiliaires, telles que des communications urbaines ou interurbaines ;

4° De ne pas permettre l'emploi de postes greffés sur une même ligne, alors qu'il est reconnu que l'emploi de postes greffés est le seul moyen de populariser le téléphone, surtout dans les campagnes, où les lignes sont très onéreuses ;

5° De ne pas se prêter aux conversations taxées, suivant un système rationnel et économique ;

6° De coûter beaucoup comme première installation et surtout comme entretien et d'exiger un emplacement très important ;

7° De ne pas se prêter aux bureaux privés annexes, si populaires dans tous les pays où la téléphonie est prospère ;

8° De rendre très pénible l'appel d'un abonné très occupé et de diminuer le rendement des lignes auxiliaires.

Peut-être, dans un temps donné, ces divers inconvénients auront-ils, la science téléphonique aidant, disparu. Mais c'est du domaine de l'avenir.

## EN DÉFICIT !

Pendant le seul mois de septembre, les recettes des téléphones ont accusé une moins-value de 550.000 francs sur les évaluations budgétaires.

Si cela continue, c'est un trou de plus de six millions qui va être creusé dans le budget. L'incurie de M. Bérard nous coûtera cher.

Alors que le rendement des téléphones s'accroît à l'étranger dans des proportions fantastiques, en France, l'Administration refuse de nouveaux abonnés parce que les centraux sont « saturés ». De nombreux abonnés se désabonnent, écœurés du déplorable fonctionnement du service téléphonique.

Qu'en pense le ministre des finances ?





## LE SERVICE DE NUIT

### Une organisation déplorable.

Nous avons eu souvent l'occasion de parler de l'organisation déplorable du service téléphonique de nuit.

Nous empruntons à ce sujet les renseignements suivants, fort intéressants, au *Journal des Postes*, toujours bien documenté.

Voici ce qui se passe au 2<sup>e</sup> étage de Gutenberg :

« De 9 à 10 heures du soir, un agent est chargé de desservir du groupe 115 au groupe 120. Il fixe son appareil à ce dernier poste en raison des lignes d'arrivée de Passy qui travaillent beaucoup à cette heure. Il est tenu en outre de recueillir les appels que les abonnés peuvent faire dans les mêmes groupes, c'est-à-dire sur une longueur de cinq mètres au moins. Or, l'agent chargé du standard (meuble idéal en principe seulement) ne peut jamais obtenir les différents bureaux en utilisant les moyens mis à sa disposition. Il se trouve dans l'obligation de s'installer dans le multiple où il se place le plus près possible du standard pour y relever plus vite les appels. Il s'établit donc au groupe 119 du multiple, paralysant ainsi la manipulation de son voisin placé au groupe 120. De plus, ce dernier, appelé à distribuer les communications, par exemple, de 120.00 à 129.99, s'en trouve empêché par l'insuffisance en longueur des cordons à fiches. En effet, 8 sur 16 sont inutilisables, et les demandes des abonnés restent en instance. A ce même groupe 120, un bouton d'appel manque, une clef est cassée, le ressort d'un bouton d'appel ne fonctionne plus, toutes déficiences facilement réparables mais qui viennent augmenter les difficultés d'un service déjà très pénible pour d'autres raisons. Il faut bien apprécier l'état d'esprit particulier à tous les agents de nuit. Ceux-ci ont déjà fourni leur labeur quotidien, et quand le soir, souvent exténués, ils se remettent à l'œuvre dans de telles conditions, ils sont tout disposés à subir l'énerverment fâcheux produit par une impuissance notoire. Non seulement, par suite de l'insuffisance des moyens, ils ne peuvent satisfaire convenablement à la tâche qui leur incombe, mais encore le conflit inévitable surgira avec l'abonné mécontent, leur procurera les ennuis sans issue qui font l'objet des procès-verbaux dont l'illogisme est parfois scandaleux... »

« L'Administration a bien voulu admettre qu'un travail de dix heures consécutives était excessif, et elle a convenu qu'un repos alternatif de deux ou trois heures était nécessaire en l'occasion. Elle a même poussé la générosité jusqu'à concéder de confortables lits pliants, mais en nombre si res-

treint que, du partage obligé, il résulte que le matelas échoit à l'un, et que l'autre doit s'étendre sur la sangle qui n'amortit en aucune façon la rudesse du cadre en fer.

« Une nouvelle combinaison vient de prévaloir; elle a suscité le mécontentement général du personnel et sa protestation mérite d'arriver en haut lieu. Il y va de la santé de travailleurs menacés par l'impitoyable tuberculose à la suite d'une imprudence regrettable.

« Il suffira qu'un docteur vienne visiter le local où les agents se reposent la nuit sur les lits scellés dans le mur !... Il constatera quel danger présente semblable installation. En effet, le cube d'air est insuffisant, et c'est dans une atmosphère fétide, empoisonnée, que l'agent est obligé de reposer. Il doit subir la promiscuité dangereuse du tuberculeux... à moins de se priver totalement de repos. Cette obligation est criminelle et l'autorité en est responsable. »

On comprend désormais pourquoi le service de nuit fonctionne si mal.

Aussi ne pouvons-nous que nous associer à la conclusion de notre confrère :

« Donnez à l'ouvrier de bons outils, ne le traitez pas en esclave et assurez-lui la part de considération qui lui est due. Il produira beaucoup plus et mieux ! »

## Le développement du trafic postal

### Statistiques édifiantes.

S'il existe maintenant chez nous une crise postale, il n'est pas difficile d'en trouver les causes. Les chiffres qu'on va lire, et qui traduisent l'extraordinaire développement des correspondances dans ces quinze dernières années, en fournissent amplement l'explication :

| Correspondances intérieures             | 1879        | 1904          |
|-----------------------------------------|-------------|---------------|
| Lettres ordinaires .....                | 403.853.626 | 834.831.901   |
| Cartes postales .....                   | 26.500.170  | 74.522.110    |
| Chargements et objets recommandés ..... | 6.758.513   | 52.278.645    |
| Journaux, imprimés ....                 | 553.498.457 | 1.409.083.960 |

Les correspondances échangées avec l'étranger s'étant développées dans les mêmes proportions, on passe du nombre de 1.112.400.833 correspondances en 1879, à celui de 2.812.269.610 en 1904.

Encore n'avons-nous parlé ni des mandats, ni des bons de poste, ni des opérations de la caisse d'épargne, qui se chiffrent aussi par de nombreux millions.



Et pendant que le travail triplait ainsi en quinze ans, les effectifs du personnel n'étaient augmentés que dans la proportion de 85 % : 45.145 facteurs en 1879 et 83.735 en 1904.

Vis-à-vis des chiffres qui précèdent, il suffit de mettre en parallèle la statistique suivante :

Londres détient sans peine le record des villes du monde pour le trafic postal.

Voici, d'après la dernière statistique, le chiffre des objets manipulés pendant l'année 1905 :

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| Lettres .....              | 727.200.000 |
| Cartes postales .....      | 166.600.000 |
| Imprimés .....             | 163.200.000 |
| Journaux .....             | 33.700.000  |
| Colis postaux .....        | 17.391.000  |
| Lettres enregistrées ..... | 6.472.000   |
| Colis enregistrés .....    | 291.215     |
| Télégrammes .....          | 28.364.000  |

Le personnel employé par le service des postes à Londres représente 46.216 fonctionnaires.

Cette simple comparaison se passe de commentaires.

## A travers la Presse

Un commentaire humoristique de notre bulletin.

Lisez Walbaum ! — Tout va de mal en pis.

Les grands chefs se promènent.

Le *Gil Blas* commente avec humour un de nos précédents bulletins :

La Ligue des Abonnés au Téléphone publie un bulletin mensuel dont la lecture n'est nullement dépourvue d'intérêt.

Rien que le sommaire est un poème : « *Le progrès étouffé par la routine* (sujet de prix de Rome)... *M. Bérard continue*. (Hélas !)... *Une mise en demeure*. (Oui ou non, voulez-vous me donner les réclamations ?)... *Rossignols téléphoniques*. (Les voix pures de ces demoiselles)... *Tournez le moulin*. (Nous savons moudre le café.) »

Ce bulletin est véridique, car il affirme que le service des téléphones parisiens est au-dessous de zéro. Et il se demande avec angoisse ce que deviendra ledit service, lorsque les trente-six mille abonnés seront deux cent cinquante ou trois cent mille.

Rassurez-vous, mon cher confrère, il ne sera pas pire. Comme aujourd'hui, l'abonné de la Roquette renoncera à son projet téméraire d'obtenir une conversation par fil avec l'abonné de Passy. Comme aujourd'hui, il prendra son chapeau, sa canne et un fiacre pour aller entretenir, sans l'intermédiaire de ces demoiselles, son ami du seizième arrondissement. Ah ! si M. Bérard, dans un accès inattendu de modernisme, voulait traiter avec une entreprise de taximètres automobiles ! Chaque abonné au téléphone, sur le vu de sa carte d'identité serait admis gratuitement dans les sapins à pétrole. Ce serait là une véritable révolution dans les services téléphoniques, et un bienfait pour les nerfs des abonnés...

Si le public voulait... Il existe bien un procédé fort efficace... Par malheur, le public téléphonique se compose de bourgeois bourgeoisants, qui n'aiment pas beaucoup ces choses-là... Tant pis, je me risque : il faut organiser la grève des abonnés. Que

dix mille abonnés écrivent tranquillement à M. Bérard : « Monsieur le Sous-Secrétaire des P. T. T., je vous prie de me faire couper le fil à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain », et vous pouvez penser que la perspective de perdre quatre millions de recettes annuelles forcera M. Bérard à transformer enfin son outillage et le réseau parisien.

\*  
\* \*

Relevé cet amusant dialogue dans le *Phare du Nord*, de Dunkerque :

— Allô ! Allô ! Et mon numéro 100 ; vous l'avez oublié ?

— Ça presse ? Tant pis pour vous, je ne suis pas pressée... Dites donc, M. le journaliste, vous n'auriez pas deux billets pour le bal Tabarin. J'ai envie de gigoter ce soir ; je suis énervée.

— Oh ! quel scandale pour l'Administration ; je vais le dire à Bérard.

— Bérard ? J'm'en f.... Et comment !

— Mademoiselle, vous êtes plus qu'énervée, vous frisez l'inconvenance. Seriez-vous malade ?

— Très... ! Je souffre é-pou-van-ta-ble-ment. J'ai le « courant ».

— Que dites-vous ? vous avez la...

— Mais non, mais non. *Le*, au masculin, le « courant électrique », la nouvelle maladie des téléphonistes. Vous n'avez donc pas lu Walbaum ? Lisez-le : je vous donnerai la communication après.

Et j'ai lu Walbaum, ou plutôt l'étude que ce médecin berlinois vient de publier dans un journal scientifique, sur les nervosités des demoiselles du téléphone. Ce docteur a reconnu chez les téléphonistes une série d'accidents nerveux qu'il considère comme d'ordre professionnel.

— Allô ! Allô ! mademoiselle, j'ai lu Walbaum. Vite, le numéro 100. Je me crois atteint de « pétéchie », pour parler le langage scientifique des docteurs.

\*  
\* \*

De l'*Avenir du Pas-de-Calais* ces renseignements sur l'état lamentable des communications entre Paris et la région du Nord :

Il n'est pas rare quand on veut téléphoner à Lille ou à Paris de se voir attribuer le n° 30 ou 40 ; il arrive même fréquemment que les communications sont interrompues pendant des demi-journées avec l'une ou l'autre de ces deux villes.

Quand, pour obvier à ces inconvénients, l'abonné veut se servir du télégraphe, il voit ses dépêches n'arriver à destination que 5 ou 6 heures après leur remise.

De sorte qu'à celle époque où les progrès dus à l'électricité ne sont plus à compter, le commerçant qui a besoin de communiquer rapidement sur Paris ou Lille gagnerait beaucoup plus de temps à prendre le train, qui le rendrait à Lille en 45 ou 50 minutes, et à Paris en 2 heures.

Notre confrère demande fort justement le doublement des lignes Paris-Arras et Arras-Lille, et appelle l'attention de M. Bérard sur la question. Hélas ! autant vaudrait interpellier la colonne Vendôme !

\*  
\* \*



Un de nos confrères se plaint avec juste raison qu'il faille déposer un franc pour faire collationner les télégrammes incompréhensibles, devenus tels par des erreurs ou fautes de transmission. Et on sait que le cas n'est pas rare !

\*  
\* \*

Du journal *Le Progrès de Seine-et-Oise* :

Nous recevons la lettre suivante, qui est d'autant plus intéressante qu'elle est appuyée d'une pièce authentique et justificative :

Mon cher Directeur,

Avec l'Administration des postes et télégraphes, c'est comme chez Nicolet : toujours de plus fort en plus fort, et le service continue à aller de mal en pis.

Une lettre qui m'est adressée (convocation importante) a mis 144 heures pour venir de Paris à Méry-sur-Oise, se promenant dans le département, trimballée de convoyeur en convoyeur.

Le cliché photographique ci-dessous porte *neuf fois* le cachet postal de Vaux-sur-Seine, près Triel ; *deux fois* le cachet de Mantes, etc. ; bref, *quinze cachets postaux*, car il y en a encore au verso.



Cette lettre a donc mis six jours pour un trajet de 33 kilomètres. Et la suscription de l'adresse était parfaite.

A quoi servirait de réclamer ? A rien ! J'en ai la preuve depuis quatorze ans.

Ce qui fait la force de l'Administration, c'est son inertie. La loi de novembre 1850 met la poste à l'abri de toute responsabilité et elle a le droit de vous causer un préjudice sans que cela lui attire le moindre ennui.

Je réclame tout simplement une gratification pour la pauvre receveuse des postes de Vaux-sur-Seine, qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, a dû me réexpédier à Vaux-Méry, 57 lettres mal dirigées.

Sur le recto de l'enveloppe il y a cette mention de la receveuse :

F. D., qui veut dire *fausse direction* ; puis : *premier renvoi, deuxième renvoi, troisième renvoi* ! Ouf ! Comme le gendarme de Courteline, les trieurs des postes sont sans pitié, même pour leurs collègues.

Ma lettre a donc fait la navette trois fois de Vaux-sur-Seine à Paris avant de me parvenir.

Cordialement à vous.

EDOUARD PHILIPPE.

A l'appui de cette lettre, le *Progrès de Seine-et-*

*Oise* a bien voulu nous communiquer le cliché l'illustrant de si remarquable manière ; ce dont nous le remercions.

\*  
\* \*

Extrait d'un rapport fort suggestif de la *Société des Agriculteurs de France* :

Les dépêches télégraphiques françaises, qui seraient mieux qualifiées *tortues graphiques*, n'ont rien de la rapidité qu'on est en droit d'attendre de ce genre de correspondance. A Paris, le *petit bleu*, dont le prix, déjà abaissé, est encore trop élevé, n'arrive à destination qu'en deux heures et demie ou trois heures. Son attente ne devrait pas dépasser trente à quarante-cinq minutes.

La lenteur des dépêches envoyées de province à Paris, ou réciproquement, n'est pas moins préjudiciable : en voici des exemples :

Un télégramme de Versailles à Paris (dix-huit kilomètres, trajet en vingt-sept minutes). n'y parvient qu'en neuf heures.

Une dépêche pour Paris, mise à la gare de Bordeaux à sept heures trente du matin, n'est arrivée à destination qu'à trois heures de l'après-midi. Une autre dépêche, expédiée de la gare maritime de Dieppe à six heures du soir, n'a été remise à Paris que le lendemain matin à six heures et demie. Une troisième dépêche, avec réponse payée, de Paris à Chambéry-ville, est restée vingt-cinq heures pour revenir à Paris. On attendait des nouvelles d'une personne frappée subitement d'une grave maladie.

## Tribune des Abonnés

Paris, le 13 septembre 1906.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer en communication une lettre de l'Administration. J'y relève pour la cinquième fois en quelques jours une formule tendant à dégager sa responsabilité et qui me paraît au moins singulière.

Lorsqu'il se produit des rentrées intempestives, des sonneries, des introductions de tiers sur la ligne, je ne vois pas très bien comment on pourrait appeler le personnel de surveillance à intervenir au moment même où se produit l'incident, et je pense que le personnel de surveillance est là pour surveiller et non pour attendre que les abonnés appellent son attention sur des irrégularités que ce personnel doit prévenir.

Je suis fatigué d'écrire à M. Bérard. Je lui ai adressé, depuis le 24 août, cinq réclamations pour fautes graves dans le service téléphonique, sans compter trois réclamations pour la poste ou le télégraphe. Cet ineffable sous-secrétaire d'Etat ne répond pas ou répond dans les termes de la lettre que je vous communique, ce qui revient au même.



La seule réponse un peu détaillée que j'ai reçue m'accuse réception d'une lettre du 2 courant — jour où je n'ai pas écrit à la sous-excellence. Cela donne une haute idée du gâchis qui règne dans cette pétaudière.

Ne pourrait-on pas, M. le Sous-Secrétaire d'Etat se moquant des abonnés, lui lâcher dans les jambes quelque député ; s'il tremblait pour son portefeuille, il consentirait peut-être à nous donner de temps à autre une communication convenable au téléphone, à faire marcher les dépêches télégraphiques un peu plus vite que les trains express, et à acheminer les correspondances aux adresses qu'elles portent.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'assurance de mes sentiments distingués.

P. CRÉPY.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 12 septembre 1906.

Monsieur,

Par une lettre en date du 3 septembre, vous m'avez informé que la communication échangée le même jour, vers 9 h. 35 du matin, avec l'abonné n° 526.21, avait été entravée par de fausses manœuvres des téléphonistes.

Le personnel de surveillance n'ayant pas été appelé à intervenir au moment où se produisait cet incident, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les recherches effectuées en vue de déterminer les responsabilités sont demeurées infructueuses.

Pour l'ingénieur en chef chargé de la direction des services électriques de la région de Paris,

*Le Sous-Directeur,*

M. Crépy, 204, rue du Faubourg-Saint-Martin,  
Paris.

Quand un incident se produit dans la communication avec un abonné, la surveillante, si elle est à son poste, n'a-t-elle pas son récepteur spécial qui lui permet de contrôler ses opératrices, sans qu'il soit besoin pour l'abonné de l'appeler personnellement — ce qui est souvent plus qu'illusoire — ?

\*  
\* \*

Paris.

Monsieur le président de l'Association  
des Abonnés au Téléphone,

Paris.

J'ai enfin obtenu hier le transfert de mon téléphone au bout de vingt-cinq jours de demande.

Je crois devoir vous signaler ce fait qui ne doit pas m'être personnel, pour que nous puissions étudier à l'association, s'il n'y aurait pas lieu à remboursement, quand l'Administration fait ainsi payer un service qu'elle arrête par son manque d'organisation et son incurie.

Il est bon que vous sachiez, que lors de ma demande de transfert dans les derniers jours de juin, l'on exigea de moi ma quittance du trimestre de juillet à octobre. Il apparaîtrait alors, que l'administration a eu le soin de s'assurer à l'avance le paiement, craignant sans doute que je ne vienne à émettre la prétention, très justifiée, de ne reprendre mon abonnement qu'à la date d'hier 17 juillet.

Je crois que notre association doit protester auprès des pouvoirs publics, contre cette façon d'agir.

En somme, l'Administration des téléphones ne doit pas faire payer une marchandise qu'elle ne livre pas : en matière commerciale on considère comme une escroquerie ou un abus de confiance, de faire payer à l'avance une marchandise que l'on ne livre pas.

L'Administration des téléphones est-elle hors la loi ? Si oui, que l'on nous le dise et nous verrons à l'y faire rentrer ; si non, que le dommage causé soit réparé.

J'espère que notre Association va faire le nécessaire dans l'intérêt général.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

H. PETIT.

Il est véritablement honteux, quand tous les fils sont posés et prêts, de faire attendre vingt-cinq jours à un abonné pour un transfert, alors que le délai ne devrait jamais dépasser une huitaine de jours.

Quant à la prétention de l'Administration de faire payer, avant le transfert, un trimestre non encore commencé, elle est inadmissible, et nous ne saurions trop protester contre une pareille interprétation du règlement.

Nous mettons la question à l'étude.





## REMISES A NOS ADHÉRENTS

### Accessoires de cotillon

*C. Lafon* (Au Cotillon universel), 120, rue Amelot, tél. 263-26. — Remise de 10 %.

### Agences commerciales

*R. de Beaulincourt* (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

### Apéritifs sans alcool

*Ferments apéritifs*, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Téléph. 824-00. — Remise.

### Appareils de désinfection

*Guasco*, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

### Appareils d'éclairage et chauffage

*A. Grenier*, 15, faubourg Montmartre, tel. 250-23. — Remise importante.

### Appareils de projections

*Fescourt*, constructeur, 75, rue de l'Abbé Groult, tél. 716-38. — Remise.

### Appartements à louer

*M<sup>me</sup> Bourgeois*, grands appartements meublés, 52, rue François 1<sup>er</sup> (Champs-Élysées), tél. 675-86.

### Arquebusiers

*L. Chobert*, 16, rue Lalayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

### Articles de pêche

*J.-B. Charbonnier*, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

### Assainissement des appartements

*Brûleur Guasco*, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi *Désinfection*. — Remise.

*L'Ozoneur*, désinfecteur automatique, antiseptique. — *Lampe hygiénique* (système Roubloff). — 9, rue de la Chaussée-d'Antin. — 5 %.

### Automobiles et vélocipèdes

*G. Coulon*, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes : 5 %.

*Grand garage de l'Étoile*, 252, faubourg Saint-Honoré. — Achats, ventes, locations, réparations. Interprètes. — Prix spéciaux aux membres de l'Association.

*Agence parisienne de la marque Collereau*, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

*Kléber-Forest*, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

*R. Dumoulin*, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

*Garage Malakoff*, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur réparations d'automobiles.

*Saint-Germain*, 29, rue des Archives. Fournitures générales et pièces détachées pour tout ce qui concerne le cycle et l'automobile. Tél. 314-40. — 25 % sur catalogue de détail.

### Aviculture

*Grand couvoir de la Seine*, 20, avenue de Courbevoie (Asnières), tél. 166. Spécialité de poussins et canetons. — Remises.

### Bandages, Bas varices, Ceintures

*Marie frères*, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

*J. Lagny*, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

### Bières

*Albert Roche*, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours); Bière de la « Tour Carrée »; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

### Blanchisserie

*L. Hardol*, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-s-Seine). — 5 %.

### Bronzes d'art

*Pinèdo*, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

*P. Gabreau*, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

### Cafés, thés, chocolats

*Caviezel*, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

*Cafés Jouve*, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

*Compagnie Française des produits « Fixator »*, 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

*Corcellet* (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

### Chapellerie, cannes, parapluies

*Clément* (Chapellerie anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

### Couverture, plomberie

*Gruin*, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

### Déménagements

*L. Delagrangé*, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

*Mossard*, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

### Désinfection à domicile

*Sanatorium d'Auteuil*. Procédés Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. — Remise.

### Drogueries vétérinaires

*Droguerie vétérinaire du Château Rouge*, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

### Enfileuses de perles fines

*G. Tournoud*, 7, rue de la Michodière. Exécute aussi les travaux au domicile des clients sur demande; tél. 277-54. — 5 % sur tous les articles.

### Epuration de literie

*Sanatorium d'Auteuil*, 183, rue de Javel, Téléph. 730-16. — Remise.

### Ferments purs de raisins

*Ferments Français*, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Téléph. 824-00. — Remise.

### Fonds de commerces.

*Dagory*, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Téléph. 303-42. Remise 10 %.

### Fournitures dentaires

*G. Carre*, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

### Fourrures

*G. Piperaud*, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

### Huiles et graisses industrielles

*R. Dumoulin*, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

### Huiles et savons

*Aux Oliviers de Provence*, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.



**Imprimerie et Publicité**

*Ploton et Chave*, de St-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %

**Instruments de pesage**

*Pascal et Rebière*, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

**Lavabos et robinetterie**

*E. Poincet (L'Hygiène moderne)*, 20 et 27, rue de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

**Location pour bals et soirées.**

*Tournant et C<sup>ie</sup>*, 29, rue Copernic (place Victor Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

**Location de voitures**

*L. Autilable*, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

**Machine à coudre**

*Viardot*, 14, rue du Delta, tél. 426-71. Les premières marques. — 40 % sur les prix des catalogues.

**Machines à écrire**

*H. Lhuguenot*, 9, rue du Louvre, tél. 321-23. — 15 % sur les machines neuves et les appareils à reproduire l'écriture.

*Péray (machines Manhattan)*, 1 bis, rue Bleue, tél. 308-84. 10 %.

**Papeterie-Imprimerie**

*R. Besson*, 66, rue Turbigo, tél. 312-84. — 10 %

sur les impressions seulement.

*R. Marchand*, 86, rue des Martyrs, tél. 581-98. — 5 %.

*Imprimerie moderne stéphanoise, Jourdan*, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

**Pharmacies**

*Fiévet*, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

*H. Rogers* (Grande pharmacie du Bois de Boulogne), 130, avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine), tél. 298. — 10 %.

*G. Vincent* (pharmacie Centrale du Gros Cailou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

*C. Jacob* (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

**Pulvérisateurs**

*Ch. Vaast*, 22, rue de l'Odéon, tél. 810-36. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

**Tailleurs**

*Caralp*, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

**CHEMINS DE FER DE P.-L.-M.****Relations entre Paris et l'Italie par le Mont-Cenis.**

Trains express quotidiens composés de wagons-lits, voitures à lits-salon, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes à couloir, avec lavabos et water-closets.

ALLER (a) : Départ de Paris, 2 h. 30 soir ; arrivées à Modane, 1 h. 57 matin ; Turin, 6 h. 25 ; Milan, 10 h. 45 ; Venise, 6 h. 45 soir ; Rome, 10 h. 10.

ALLER (b) : Départ de Paris, 10 h. 20 soir ; arrivées à Modane, 9 h. 57 matin ; Turin, 2 h. 25 soir ; Milan, 5 h. 52 ; Venise, 11 h. 35 ; Rome, 7 h. 40 matin.

RETOUR (a) : Départ de Rome, 9 h. 10 soir ; arrivées à Venise, 11 h. 05 ; Milan, 10 h. 15 matin ; Turin, 1 h. 45 soir ; Modane, 5 h. 11 ; Paris, 6 h. 20 matin.

RETOUR (c) : Départ de Rome, 8 h. matin ; arrivées à Venise, 2 h. soir ; Milan, 8 h. 10 ; Turin, 11 h. 35 ; Modane, 2 h. 44 matin ; Paris, 1 h. 50 soir.

**Voitures directes :**

(a) Wagons-lits, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes entre Paris et Turin.

(b) Vagon-lits, lits-salon, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes entre Paris et Rome.

(c) Vagon-lits, lits-salon, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Rome à Paris ; restaurant de Dijon à Paris.

Dans le but de faciliter le déplacement des familles, la compagnie P.-L.-M. a pris, depuis le 15 septembre, la mesure suivante :

Les gares P.-L.-M. qui émettent, en vertu des dispositions du tarif spécial P. V. n° 2, des billets d'aller et retour individuels pour des gares distantes d'au moins 101 kilomètres, sont maintenant admises à délivrer, pour ces mêmes gares, des billets d'aller et retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes aux familles d'au moins 4 personnes voyageant ensemble.

Sont considérés comme membres d'une même famille : les père, mère, enfants, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille et les serviteurs attachés à la famille.

Les prix des billets collectifs offrent, sur les prix du tarif général, des réductions de 25 % en 1<sup>re</sup> classe et de 20 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les 3 premières personnes et une réduction uniforme de 50 % pour la quatrième et une réduction uniforme de 50 % pour la cinquième et la sixième personne, quelle que soit la classe, pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La validité des billets d'aller et retour collectifs est la même que celle des billets d'aller et retour individuels du tarif P. V. 2 et peut être également prolongée à deux reprises, de moitié, moyennant 10 % du prix des billets pour chaque prolongation.

La demande de billets doit être faite 6 heures à l'avance à la gare de départ ; ce délai est réduit à 3 heures dans certaines grandes gares et à une heure à la gare de Paris P.-L.-M.

La Compagnie vient de publier un album artistique intitulé *Itinéraire illustré de Paris au Mont-Blanc*.

Cet album contient, avec des notices sur les points les plus intéressants situés sur l'itinéraire, de fort jolies illustrations en simili-gravure et dessins à la plume ; cet album est, en outre, orné de panoramas cartographiques mettant sous les yeux du lecteur, non seulement les villes et les localités situées sur la ligne du chemin de fer, mais encore les pays avoisinants dans un rayon fort étendu.

L'album est mis en vente, au prix de 0 fr. 50 l'exemplaire, dans les bibliothèques des principales gares du réseau ; il est envoyé également à domicile sur sa demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste et adressée au Service central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

**Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.)****Billets d'aller et retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes (Valables 33 jours).**

Du 15 octobre au 15 mai, la Compagnie délivre, dans toutes les gares de son réseau, sous condition d'effectuer un minimum de parcours de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations hivernales suivantes : Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires pour les deux premières personnes, le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

La durée de validité des billets peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.

**Services directs entre Paris et le Maroc (via Marseille).****Billets simples valables 15 jours.**

De Paris à Tanger : Prix par les paquebots : 1<sup>re</sup> de la compagnie de navigation mixte (Touache) : 1<sup>re</sup> cl. : 197 fr., 2<sup>e</sup> cl. : 136 fr., 3<sup>e</sup> cl. : 98 fr. ; 2<sup>e</sup> de la compagnie Paquet : 1<sup>re</sup> cl. : 197 fr., 2<sup>e</sup> cl. : 136 fr.

Ces prix comprennent la nourriture à bord des paquebots.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. Franchise de 30 kilogr. de bagages en chemin de fer et de 100 kilogr. en 1<sup>re</sup> classe, 60 kilogr. en 2<sup>e</sup> classe et 30 kilogr. en 3<sup>e</sup> classe sur les paquebots. — Enregistrement direct des bagages de Paris à Tanger ou réciproquement.

Délivrance des billets à Paris : à la gare de P.-L.-M., à l'Agence de la compagnie de navigation mixte (compagnie Touache), chez M. Desbois, 9, rue de Rome et dans les bureaux de la Société générale des transports maritimes à vapeur, rue Ménars, 8, pour les parcours à effectuer par les paquebots de la compagnie Paquet.

**L'hiver à la Côte-d'Azur.****Billets d'aller et retour collectifs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes. (Valables jusqu'au 15 mai 1907).**

Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 1906, les gares de P.-L.-M. délivrent, aux familles composées d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour Toulon et toutes les gares P.-L.-M. situées au-delà vers Menton. Le parcours simple doit être d'au moins 400 kilomètres.

Le coupon d'aller de ces billets n'est valable que du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 1906.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires (pour les deux premières personnes), le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.



## CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

L'hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

*Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.*

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du midi de la France : 1<sup>o</sup> des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1<sup>re</sup> classe et 20 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe ; 2<sup>o</sup> des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 20 % pour une famille de 2 personnes à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu et nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille. — Ces billets sont valables 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée de validité peut-être prolongée 2 fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 % du primitif du billet pour chaque prolongation.

## Traitement Spécial DU CANCER

par le RADIUM

ET DES MALADIES CHRONIQUES PAR L'ÉLECTRICITÉ

## Le Docteur CHAMMOIN

Médecin Spécialiste

Directeur Fondateur de l'Institut Médical

Electrothérapique et Physiothérapique de France

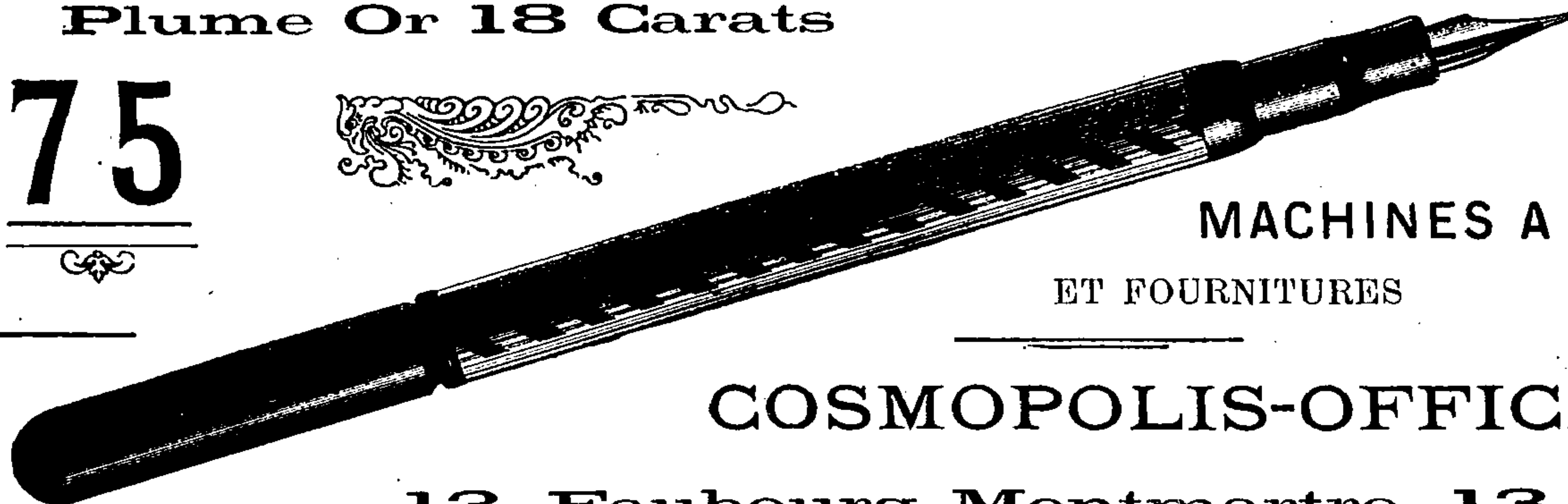
de 2 h. à 6 heures et dans la matinée sur rendez-vous  
sauf Dimanches et jours fériés

84, rue Lauriston, XVI<sup>e</sup>, Square de l'Union(Métrop<sup>a</sup> Boissière, Victor Hugo)

# PORTE-PLUME RESERVOIR

Plume Or 18 Carats

4.75



MACHINES A ÉCRIRE

ET FOURNITURES

COSMOPOLIS-OFFICE

Téléphone

242-86

13, Faubourg Montmartre, 13, Paris

Agence Générale du Louvre

A. BERNOIS

21, RUE DU LOUVRE,

PARIS

(1<sup>er</sup> arr.)TÉLÉPHONE  
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris.

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais

du pays de Galles

et Charbons pour Calorifères

et appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF

PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS